



Assemblée générale mixte du 24 mai 2022

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

La Société informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte se tiendra le :

**Mardi 24 mai 2022 à 11 heures
au sein de l’Auditorium situé au siège social, 87 rue de Richelieu – 75002 Paris**

Conformément aux dispositions de l’article R.22-10-23 du Code de commerce, les documents préparatoires à l’Assemblée Générale peuvent être consultés et téléchargés dès à présent à partir du site internet de la Société (www.altarea.com), dans l’espace Finance, rubrique « Assemblées Générales ».

Un avis de réunion préalable, complété par un avis de convocation contenant un rectificatif, ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), respectivement les 15 avril 2022 (Bulletin n°45 - Annonce n°2200926) et 2 mai 2022 (Bulletin n°45 - Annonce n°2201327). Ces avis contiennent en particulier :

- l’ordre du jour de l’assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l’assemblée, tel que rectifié au terme de l’avis de convocation,
- les conditions et modalités précises pour participer et voter par correspondance ou par procuration à l’assemblée,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l’assemblée ou demander l’inscription de points ou de projets de résolutions.

Ces avis peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.altarea.com/finance/assemblees-generales) et sur le site internet du BALO en utilisant les liens suivants : [avis de convocation](#) / [avis de réunion](#).

Conformément à la loi, l’ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Le Document d’Enregistrement Universel intégrant le rapport financier annuel 2021 d’Altarea, déposé le 29 avril 2022 auprès de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.22-0403, est disponible sur le site internet de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de la Société dans l’espace Finance, rubrique « Informations réglementées » ou « Assemblées générales ».

L’Assemblée Générale du 24 mai 2022 se tiendra physiquement. Les actionnaires peuvent néanmoins participer à cette Assemblée Générale en donnant pouvoir à la personne de leur choix ou au Président de l’Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, ou en votant par correspondance via le formulaire de vote papier ou le formulaire de vote dématérialisé via la plateforme VOTACCESS, dans les formes et délais rappelés à la fin des avis susvisés. Dans le contexte évolutif de la pandémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de tenue et/ou de participation à l’Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires, légaux et/ou réglementaire.

Pour plus d'informations, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société.

Prochaines dates du calendrier financier indicatif 2022 :

- Assemblée Générale Mixte : 24 mai 2022 (11h)
- Dividende 2021¹ :
 - Détachement du dividende : 27 mai 2022
 - Paiement du dividende : 31 mai 2022
- Résultats semestriels 2022 : 28 juillet 2022 (*après bourse*)

A PROPOS D'ALTAREA - FR0000033219 - ALTA

Altarea est le 1^{er} développeur immobilier de France. A la fois développeur et investisseur, le Groupe est présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) lui permettant d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. Le Groupe dispose pour chacune de ses activités de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altarea est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris et fait partie de l'indice SBF 120.

CONTACTS FINANCE

Relations Investisseurs
investisseurs@altarea.com

¹ sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des résolutions relatives au dividende